



Vous êtes hospitalisé : QUE FAIRE ?

- Si une admission prévue, appelez à l'avance au 0800 90 068 avec votre AssurCard à portée de main (numéro est aussi sur le dos de votre AssurCard) pour enregistrer l'admission. Au moment de l'enregistrement, montrez votre AssurCard au bureau d'enregistrement (pas via les kiosques AssurCard!). Si vous avez la couverture, la facture sera ensuite directement envoyée à KBC.
- Si vous êtes soudainement hospitalisé, appelez le plus tôt possible à AssurCard pour enregistrer l'admission, puis vous vous rendez au bureau d'inscription avec votre AssurCard pour le signaler.
- Pour la plupart des polices, tous les coûts liés à l'hospitalisation faites 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation, sont admissibles à un remboursement.
- Pour les médicaments achetés, demandez à votre pharmacien un certificat pour l'assurance-hospitalisation et donnez-nous le certificat d'origine.
- Certificats des consultations doivent être envoyés à votre assurance mutuel et ensuite vous transmettez la transcription originale à KBC avec l'état différentiel.
- Même si les factures de l'hôpital ont une forme verte attachée, vous devez d'abord l'envoyer à l'assurance mutuel avec la facture originale de l'hôpital, ainsi que l'état différentiel de l'assurance mutuel.